



**COMMUNE DE TEULAT**

---

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE  
DU 12 JUIN 2018**

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin à 21h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Sabine MOUSSON, Maire

Etaient présents : M. CHAPELET Jean-Michel, M. JULIÉ Bruno, Mme MERCIER Marie-Françoise, M. MICHEL Luc, Mme MOUSSON Sabine, Mme RABIS-BOUYSSOU Martine, Mme TAPIE Anne, Mme VELLERET Josette.

Etait absent : M. RIERA Eric donne procuration à Mme MOUSSON Sabine

Secrétaire de séance : M. CHAPELET Jean-Michel

Convocation et affichage : le 5 juin 2018

### **20180612/245 FINANCES – MAJORATION DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**

Après présentation du fonctionnement de la majoration de la valeur locative cadastrale sur le foncier non bâti par Madame le Maire et après discussion, le Conseil décide de reporter cette question lors d'une prochaine séance afin d'attendre les réponses des impôts concernant l'éligibilité des terrains.

### **20180612/246 RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours scolaires a été acceptée par arrêté de la directrice académique en date du 13 avril 2018.

Dès lors, les emplois du temps des employées de l'école ont été revus. Après concertation avec le personnel concerné et les avis favorables du comité technique du centre de gestion en date du 23 avril 2018, considérant que les heures liées au poste des deux adjoints techniques de l'école baissent de plus de 10%, il y a lieu de fermer ces postes et d'en ouvrir de nouveaux.

Ainsi, Madame le Maire propose d'ouvrir à compter de septembre 2018 un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 24h30 pour la cantine, le ménage et la garderie et un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 26h10 pour l'accompagnement de la classe maternelle et le ménage des classes. Le CDG 81 a été consulté pour avis sur la création de ces postes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- FERME deux postes d'adjoint technique à temps non complet,
- OUVRE deux postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet,
- MODIFIE le tableau des effectifs tel que suivant :

NOMBRE	GRADE	CATEGORIE	TC/TNC
<i>Filière administrative</i>			
1	Attaché territorial	A	TC
0	Adjoint administratif	C	TNC
<i>Filière technique</i>			
2	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	TNC
1	Adjoint technique territorial	C	TC

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de 2018,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

### **20180612/247 ADMINISTRATION – DENOMINATION DE L'ECOLE COMMUNALE**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'aucun nom n'avait été donné à l'école communale. Plusieurs noms avaient été proposés par la commission école au Conseil d'école. Il a été décidé de faire voté les enfants.

Suite au vote du 30 avril 2018, c'est le nom « école des Tournesols » qui a été retenu. Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil de valider ce nom.

Mr JULIÉ regrette de ne pas avoir été invité aux différentes réunions et n'approuve pas la façon dont a été réduite la liste des noms par le volet enseignant, seulement deux noms alors que d'autres étaient aussi intéressants.

Mme MOUSSON précise que comme il s'agit d'une école et que les enfants ont voté, les enseignants ont souhaité faire simple et de limiter le choix aux enfants qu'à deux noms afin d'éviter qu'ils soient perdus.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité et une abstention (Mr Bruno JULIÉ) :

- VALIDE le nom « école des Tournesols »
- CHARGE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à faire placer le totem,
- DIT que l'achat du totem portant le nom de l'école est prévu au budget 2018,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

### **20180612/248 ADMINISTRATION – DENOMINATION DE LA SALLE DES FETES**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'aucun nom n'avait été donné à la salle des fêtes. Après discussion avec certains habitants, anciens élus, anciens membres du comité des fêtes le nom de « J.P. MOUSSON » a été retenu.

J.P. MOUSSON a été maire de 1983 à 1992. Il est décédé au cours de son second mandat en 1992. Il a été le porteur du projet de cette salle.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- VALIDE le nom de « J.P. MOUSSON » pour la salle des fêtes,
- CHARGE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à faire poser la plaque sur le bâtiment,
- DIT que l'achat de la plaque est prévu au budget 2018,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

### **20180612/249 ADMINISTRATION – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU – ANNEE 2017**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) Madame le Maire présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport sachant que :

- Les indicateurs techniques sont les suivants :
  - nombre d'habitants desservi : 39 150 habitants (recensement 2016)
  - nombre de résidents permanents et saisonniers : 18 117 (+1,59% par rapport 2016)
  - volumes d'eau distribués : 2 301 193 m<sup>3</sup> (+ 9,29% par rapport 2016)
- Les indicateurs financiers sont les suivants :
  - La redevance pollution 2018 : 0,330€/m<sup>3</sup>
  - La redevance abonnement (compteur 15/20mm) : 58€
  - Le montant de la TVA : 5,5%
  - La hausse d'une facture annuelle de 120 m<sup>3</sup> entre 2017 et 2018 est de + 1.89%.

Comme le précise l'article précité du CGCT la note établie par l'agence de l'eau Adour Garonne sur la redevance figurant sur la facture d'eau des abonnés est jointe au présent rapport annuel.

Mr JULIÉ remarque que le service rendu ainsi que le prix de l'eau sont très satisfaisants tels qu'ils sont gérés par le SIEMN.

Les élus émettent des craintes quant au transfert de compétence prévue en 2020 suite à la loi NOTRe.

Entendu cet exposé et après avoir pris connaissance du rapport, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'eau fourni par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire ainsi que sur la note d'information de l'agence de l'eau Adour Garonne jointe au présent rapport.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Aménagement du cœur du village :

Mme le Maire rappelle que la Commune a conclu une convention avec la Cité Verte d'Auzeville pour que les élèves de la formation paysagistes travaillent sur l'aménagement du cœur de village à Teulat en parallèle du bureau d'étude.

Leur formation arrivant à son terme chaque groupe a présenté le vendredi 8 juin à la Mairie de Teulat leur travail de l'année.

Les élus présents à cette présentation félicitent la qualité du travail de ces élèves et l'encadrement des professeurs.

Chacun est d'accord de renouveler l'expérience pour une prochaine année.

- ✓ Liaison autoroutière Castres-Toulouse :

Mme La Maire informe le Conseil que la réunion prévue à la Préfecture de Région pour la levée des réserves émises par la commission d'enquête publique sur ce projet est décalée ultérieurement.

- ✓ Assainissement collectif :

Le retour des offres a eu lieu et l'ouverture des plis également. Mme VINCENT, bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre étudie les dossiers et fera un retour rapidement. Mardi prochain 4 candidats seront reçus en présence du Département et de l'agence de l'eau pour le lot 1 : la station.

L'ordre du jour étant épuisé la séance c'est clôturée à 23h00.